

[Text]

Mr. Robinson: I understand that, but because the comments were made by the chairperson of the Bar Association's brief, I assumed that perhaps they might have been part of the basis for some of the substantive provisions of the brief.

Mr. Pink: No, not of this brief. It was a paper I did for a conference in Halifax.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Thacker): The record will show that to be so, the way it has been discussed. Mrs. Collins, five minutes, please.

Mrs. Collins: Thank you, Mr. Chairman. I would also like to welcome the representatives of the Canadian Bar Association, but I would have to share with my colleague from Burnaby my own sense of dismay about the brief that has been put forward. As you recall, at our last meeting, this committee agreed to pay the expenses of the witnesses today from the Canadian Bar Association. I believe it is the first time this has been done, and I had high expectations of what we might receive.

I think my big concern is that I feel there is a lack of sensitivity or a lack of appreciation of the public policy issue we are dealing with in this piece of legislation. If you go back and look at the Badgley report and the Fraser report, it is very evident that Canadians are fed up with sexual abuse of children, and they want the federal government to do something about it. A great deal of work has been done in this respect, and the problems have been identified, and certainly what we want to show very clearly are the kinds of offences that are not acceptable. Even though the new offences we have outlined in this new bill may in fact duplicate or overlap with other sections of the Criminal Code, I think there is no problem in that. In fact, I think it is very important that we clearly identify these new offences which are not acceptable in Canadian society.

Secondly, it has become very clear over the years that one of the biggest difficulties is obtaining convictions for sexual abuse of children, for a whole variety of reasons. The other major thrust of this legislation is to find ways in which we can get convictions. It is no secret that children are being sexually abused across this country, yet it has been extremely difficult—first of all because of lack of public understanding and knowledge, but secondly because of some of the constraints and present legislation—to enable them to get convictions.

We are trying to be creative, always of course recognizing the importance of protecting the rights of the accused... but to look at new ways in which evidence may be brought forward. As the result of a great deal of research, this bill is initiating a number of new things in Canada, but they are certainly not new on the North American scene.

[Translation]

M. Robinson: J'en suis conscient, mais étant donné que les remarques en question ont été faites par celui qui a présidé à l'élaboration du mémoire de l'association, j'ai pensé qu'elles n'étaient peut-être pas étrangères au contenu du document.

M. Pink: Non, elles n'ont rien à voir avec ce mémoire. Il s'agit d'un texte que j'ai présenté lors d'une conférence à Halifax.

M. Robinson: Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Thacker): Cela sera dûment consigné au procès-verbal, étant donné qu'on en a discuté. Madame Collins, la parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Collins: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue aux représentants de l'Association du Barreau canadien, mais cela dit, à l'instar de mon collègue de Burnaby, je ne vous cacherais pas que votre mémoire me laisse fort perplexe. Vous vous souviendrez sans doute que lors de notre dernière réunion, le Comité avait décidé d'assumer les frais de déplacement des témoins de l'Association du Barreau canadien. Je crois que c'est la première fois qu'on faisait cela, et j'attendais beaucoup de ce témoignage.

Je crois que ce qui me dérange le plus, c'est qu'on semble être assez peu sensible à l'importance de cette question dont nous sommes saisis et qui doit figurer dans le projet de loi. Or si vous vous reportez au rapport Badgley et au rapport Fraser, on y sent très clairement que les Canadiens en ont assez des abus sexuels commis contre les enfants et qu'ils veulent que le gouvernement agisse. Nombre d'études ont été effectuées là-dessus, les problèmes ont été décelés, et nous tenons certainement à mettre en lumière de façon non équivoque ces infractions inacceptables. À ce sujet, bien que les nouvelles infractions figurant dans ce projet de loi reprennent peut-être ce qui existe déjà dans d'autres parties du Code criminel, à mon avis cela ne fait pas problème. De fait, il me paraît très important de circonscrire très clairement ces nouvelles infractions auxquelles la société canadienne s'oppose tellement.

En second lieu, nous avons observé au cours des années que l'une des plus grandes difficultés à surmonter dans ce domaine était d'obtenir des condamnations pour abus sexuels contre les enfants. En conséquence l'autre objectif principal de ce texte de loi est de trouver les moyens d'arriver à un verdict de culpabilité. Cela n'est un secret pour personne que les enfants font l'objet d'abus sexuels partout dans notre pays, mais qu'il est extrêmement difficile de faire condamner les coupables de ce genre d'abus. C'est d'abord parce que le public ne comprend pas ces questions et n'est pas au courant, mais aussi parce que la loi actuelle nous empêche d'y arriver.

Nous nous efforçons d'être novateurs ici, tout en reconnaissant l'importance de protéger les droits des accusés, mais enfin, nous cherchons des nouveaux moyens qui nous permettraient de présenter des preuves. Le projet de loi dont nous sommes saisis est le résultat de recherches très poussées dans ce domaine, et s'il constitue un précédent à certains égards au Canada, il ne l'est certainement pas par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord.